

De: [Eric Monami - Edora](#)
Envoyé: lundi 1 avril 2024 00:12
À: [Tarification CWaPE](#); [Consultation](#)
Objet: Projet de lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Catégories: Consultation LD 03.2024

Certaines personnes qui ont reçu ce courrier ne reçoivent pas souvent du courrier de la part de emonami@edora.be. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Madame, Monsieur,

En réponse à la consultation publique organisée par la CWaPE au sujet des lignes directrices référencées en objet, EDORA souhaite vous faire part des commentaires suivants :

EDORA est favorable à l'introduction de tarifs réseaux incitatifs, basés sur des plages horaires davantage adaptées aux nouvelles réalités en matière de productions renouvelables variables et décentralisées, d'une part, et d'électrification croissante de certains usages, d'autre part. A titre d'exemple, encourager les usagers dont une partie au moins de la consommation électrique est flexible à consommer de préférence durant les heures de fort ensoleillement permettrait notamment de limiter les congestions résultant de la multiplication des installations photovoltaïques dans certains quartiers et rues. La recharge de véhicules électriques en particulier présente un potentiel important de déplacement de consommation, avec un impact très limité sur le confort de l'utilisateur. Pour cette raison, cette nouvelle approche tarifaire devrait être considérée, non seulement comme particulièrement bienvenue, mais également comme urgente.

EDORA souhaite néanmoins attirer l'attention sur le fait qu'une tension tarifaire trop basse durant les heures d'ensoleillement maximum n'aura pas seulement pour effet (positif) d'inciter les consommateurs concernés à consommer de préférence pendant lesdites heures, elle réduira également d'autant l'incitant à investir dans sa propre installation photovoltaïque. EDORA soutient donc la proposition actuelle de la CWaPE pour autant que les études complémentaires en cours permettent de confirmer que la rentabilité pour l'installation de nouveaux systèmes photovoltaïques reste suffisamment incitative.

Comme déjà mentionné à d'autres occasions, EDORA estime par ailleurs que d'autres incitants tarifaires devraient être mobilisés ou renforcés pour stimuler autant que possible l'autoconsommation locale des productions renouvelables décentralisées. Concrètement :

- les autoconsommateurs d'énergies renouvelables situés dans le même bâtiment devraient pouvoir partager entre eux l'électricité renouvelable produite sur et aux abords de leurs locaux, sans être soumis à d'autres frais d'accès aux réseaux que ceux applicables aux autoconsommateurs d'énergie renouvelable agissant individuellement ;
- la consommation d'électricité renouvelable produite localement au sein d'une communauté d'énergie renouvelable devrait à tout le moins être exemptée des tarifs de refacturation du transport, comme c'est déjà le cas depuis quelques années en Région de Bruxelles-Capitale, eu égard aux effets vertueux des communautés d'énergie et des activités de partage en général sur le déploiement des énergies renouvelables ainsi que sur l'électrification et le pilotage de divers usages (mobilité, préparation de l'eau chaude sanitaire et chauffage).

Avec nos meilleurs salutations,

Eric Monami



Eric Monami

Conseiller Energie

GSM : 0478/300.867.

Tel direct: 02/511.88.08.

Rue Royale 146 - 1000 Bruxelles

www.edora.org